



**GRILLE DE TARIFICATION
ÉCOLE DES ÉCRIVAINS
SERVICE DE GARDE MARSUPIIL'AMI
ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023**

<p><u>FRÉQUENTATION RÉGULIÈRE</u></p>	<p>Aux fins de financement, chaque journée de service de garde comporte 3 périodes, soit avant les cours, le midi et après les cours. <i>(Règles budgétaires, Gouvernement du Québec, ministre de l'Éducation).</i> Pour avoir droit à la tarification de fréquentation régulière, votre enfant doit remplir les exigences suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Votre enfant doit venir 1 à 5 jours par semaine (au moins 2 périodes par jour). <p>Un élève déclaré régulier au 30 septembre de l'année scolaire en cours aura un statut de « régulier » et le conservera pendant toute l'année scolaire, peu importe sa fréquentation, qu'il soit en garde partagée ou non, que sa fréquentation soit modifiée ou non.</p> <p><i>Cette grille de tarification fait suite aux recommandations du ministre de l'Éducation émises le 17 juin 2022.</i></p>	<p>8,95 \$ par enfant, par jour (sujet à changement selon les recommandations du MÉQ)</p>																				
<p><u>FRÉQUENTATION SPORADIQUE</u></p>	<p>Si votre enfant ne répond pas aux exigences pour avoir le statut de régulier, la tarification sera à la période.</p> <p><i>Cette grille de tarification fait suite aux recommandations du ministre de l'Éducation émises le 17 juin 2022.</i></p>	<table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="width: 50%;">3,25 \$</td> <td style="width: 50%;">7 h à 8 h 08</td> </tr> <tr> <td>3 \$ (dépannage)</td> <td>10 h 32 à 11 h 30 (préscolaire)</td> </tr> <tr> <td>7 \$</td> <td>10 h 32 à 12 h 55 (préscolaire)</td> </tr> <tr> <td>6 \$</td> <td>11 h à 12 h 30-14 h 45 à 15 h 15 (préscolaire Petit Prince)</td> </tr> <tr> <td>1,50 \$</td> <td>11 h à 11 h 30 (mercredi préscolaire Petit Prince)</td> </tr> <tr> <td>4,50 \$</td> <td>11 h 30 à 12 h 55 (primaire)</td> </tr> <tr> <td>3 \$</td> <td>11 h 30 à 12 h 30 (primaire Petit Prince)</td> </tr> <tr> <td>7,25 \$</td> <td>15 h 15 à 18 h (pour tous)</td> </tr> <tr> <td>13 \$</td> <td>Journée pédagogique</td> </tr> <tr> <td>6 \$</td> <td>Repas du service de garde</td> </tr> </table>	3,25 \$	7 h à 8 h 08	3 \$ (dépannage)	10 h 32 à 11 h 30 (préscolaire)	7 \$	10 h 32 à 12 h 55 (préscolaire)	6 \$	11 h à 12 h 30-14 h 45 à 15 h 15 (préscolaire Petit Prince)	1,50 \$	11 h à 11 h 30 (mercredi préscolaire Petit Prince)	4,50 \$	11 h 30 à 12 h 55 (primaire)	3 \$	11 h 30 à 12 h 30 (primaire Petit Prince)	7,25 \$	15 h 15 à 18 h (pour tous)	13 \$	Journée pédagogique	6 \$	Repas du service de garde
3,25 \$	7 h à 8 h 08																					
3 \$ (dépannage)	10 h 32 à 11 h 30 (préscolaire)																					
7 \$	10 h 32 à 12 h 55 (préscolaire)																					
6 \$	11 h à 12 h 30-14 h 45 à 15 h 15 (préscolaire Petit Prince)																					
1,50 \$	11 h à 11 h 30 (mercredi préscolaire Petit Prince)																					
4,50 \$	11 h 30 à 12 h 55 (primaire)																					
3 \$	11 h 30 à 12 h 30 (primaire Petit Prince)																					
7,25 \$	15 h 15 à 18 h (pour tous)																					
13 \$	Journée pédagogique																					
6 \$	Repas du service de garde																					
<p><u>PÉNALITÉS</u></p>	<p>Certains frais peuvent s'appliquer.</p>	<p>10 \$/famille Retard après 18 h <i>(pour chaque période de 15 minutes)</i></p>																				